

Riche en
expertise

MALLETTE

Dons de titres

Les dons de titres cotés en bourse offrent un traitement fiscal avantageux*.

Par un particulier

- Taux d'imposition du gain en capital imposable réduit à 0 % pour les gains sur titres cotés en bourse
- Les titres cotés en bourse comprennent notamment :
 - Actions ou créances (obligations) inscrites en bourse
 - Unités d'un fonds commun de placement

Le reçu fiscal est délivré pour un montant égal à la juste valeur marchande des titres donnés.

Illustration d'un don de titres par un particulier - JVM : 100 000 \$, coût des titres : 60 000 \$

	Vente des titres et don en espèce (\$)	Don des titres (\$)
Calcul de l'impôt payable		
Produit de disposition	100 000	100 000
(-) Coût des titres	60 000	60 000
Gain en capital	40 000	40 000
Gain en capital imposable (50%)	20 000	-
Impôt payable à (53,3 %)	10 660	-
Coût du don		
Valeur du don (reçus)	100 000	100 000
(-) Crédit d'impôt	(53 305)	(53 305)
(+) Impôt sur le gain en capital	10 660	-
Coût net	57 355	46 695

Par une société

- Taux d'imposition du gain en capital imposable réduit à 0 % pour les gains sur titres cotés en bourse

Le reçu fiscal est délivré pour un montant égal à la juste valeur marchande des titres donnés.

Quand le donateur est une société, 100 % du gain est porté au compte de dividendes en capital de la société (CDC**).

Illustration d'un don de titres par une société - JVM : 100 000 \$, coût des titres : 60 000 \$

	Vente des titres et don en espèce (\$)	Don des titres (\$)
Calcul de l'impôt payable		
Produit de disposition	100 000	100 000
(-) Coût des titres	60 000	60 000
Gain en capital (50 %)	40 000	40 000
Gain en capital imposable	20 000	-
Impôt payable à (50.17 %)	10 034	-
Coût du don		
Valeur du don (reçus)	100 000	100 000
(-) Déductions impôt à 50,17 % (ne tient pas compte de l'IMRTD de 30 667 \$)	(50 170)	(50 170)
(+) Impôt sur le gain en capital	10 034	-
Coût net	59 864	49 830
CDC disponible	20 000	40 000
Économie additionnelle pour un dividende de 20 000 \$ à 48 %	-	9 740

* Ce feuillet est fourni à titre indicatif seulement et n'est pas en soi une opinion fiscale. Toute personne intéressée par ces stratégies doit valider les impacts auprès d'un professionnel en fiscalité. Aussi, tous les calculs sont faits au taux d'imposition marginal maximum.

** Le compte de dividende en capital (CDC) permet à une société privée canadienne de verser des dividendes en capital non imposables aux actionnaires, jusqu'au solde disponible.



Dons d'une police d'assurance vie

Méthodes de dons de police d'assurance vie possibles

1 Don d'un nouveau contrat d'assurance vie

Souscription à une nouvelle police d'assurance vie et nommer la Fondation comme propriétaire et bénéficiaire.

2 Don d'un contrat existant

Cession de la propriété d'une police existante à la JVM à la Fondation, le donateur continue de payer les primes. La Fondation est alors à la fois propriétaire et bénéficiaire du contrat d'assurance vie.

Le donateur reçoit un reçu pour don de charité pour la valeur marchande de la police cédée. S'il paie la prime par la suite, il reçoit un reçu de charité pour le montant des primes payées.

JVM de la police	200 000 \$
Reçu de charité (JVM)	200 000 \$
Crédit d'impôt (50 %)	(100 000 \$)
Prime annuelle	8 000 \$
Crédit d'impôt (50 %)	(4 000 \$)
Coût réel de la prime	4 000 \$
Nombre d'années de paiement de primes couvertes par le crédit d'impôt de 100 000 \$	25 ans

3 Don du produit d'assurance vie au décès

Désignation de la Fondation comme bénéficiaire du capital au décès (nouvelle police ou police existante).

La succession reçoit un reçu de charité pour le montant du capital décès remis à la Fondation. Vous ne recevez pas un reçu officiel pour don de bienfaisance pour les primes versées.

Don du capital décès (reçu de charité)	200 000 \$
Crédit d'impôt (50 %)	106 610 \$
Impôt économisé par la succession	(106 610 \$)

Les dons de bienfaisance sont assujettis à un plafond maximal de 75 % du revenu net plus 25 % du montant des gains en capital imposables.